

Catégorie B
CAPN n°6 du 25 mai au 3 juin (suites le 30/06/2016)

Mouvement général de mutations des agents de la catégorie B

907,2 postes vacants

Misères et provocation

Les travaux de la CAPN n°6 de mutation des agents de catégorie B se sont achevés le 30 juin 2016.

Pour cet unique mouvement de l'année, nous sommes encore loin..., loin..., bien loin du compte.

En effet 907,2 emplois restent vacants à l'issue du mouvement du 1^{er} septembre 2016.

Là est donc la réalité... et elle n'a rien de virtuelle pour les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction.

Cette politique d'emploi, que nous avons dénoncée en ouverture de cette CAPN, conduit la DGFIP à prioriser certaines missions et à organiser l'abandon d'autres.

Malgré l'importance de ce déficit et les promesses faites, l'administration n'a pas encore décidé de faire appel à la liste complémentaire des concours.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces décisions sont totalement irresponsables.

Sans un vaste plan de recrutement, nous ne pourrions correctement assurer l'exercice de nos missions.

Depuis sa création, la DGFIP a perdu 20 000 agents.

F.O.-DGFIP exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité.

Sur 5 770 demandes pour les titulaires, la Direction Générale a muté au projet 3 419 agents soit un taux de satisfaction de 59,2 %.

Avec 301 mutations supplémentaires prononcées et 1 000 affectations modifiées dans les suites, 64,5 % des titulaires mutés et 13,5 % des stagiaires ont obtenu leur 1^{er} vœu.

Il reste 32 contrôleurs affectés d'office.

	Mouvement 2015	Mouvement 2016
Rapprochements externes en instances	0	35
Affectés d'offices	7	32

Dans ce contexte, seule la DGFIP peut se permettre d'afficher sa satisfaction à l'issue de ce mouvement.

Les élus **F.O.-DGFIP** s'insurgent contre le traitement réservé à certains agents demandant un rapprochement et ne l'ayant pas obtenu.

En effet La Direction Générale estime qu'un agent, pour se prévaloir d'un rapprochement externe, doit démontrer que son conjoint exerce une activité professionnelle caractérisée (seuil de

20 h mensuelles et/ou d'une rémunération de 540 € minimum).

En d'autres termes plus les revenus sont importants plus le rapprochement est justifié, aux yeux de la Direction Générale.

Un salarié « pauvre » n'a pas le droit d'avoir son conjoint à ses côtés mais mérite seulement de payer des frais de double résidence....

Autrement dit pour citer Jean Gabin dans le film « la Traversée de Paris » en réaction à une série de poncifs sur les sans le sou « **SALAUDS DE PAUVRES** »

Cette année encore aucune mutation interne n'a été prononcée dans les suites. Cela fait 3 mouvements que la Direction Générale ne les fait plus *faute de temps*. Dans les faits elles disparaissent....

Les élus **F.O.-DGFIP** dénoncent une nouvelle fois le traitement des contrôleurs informaticiens. Le mouvement des informaticiens affichait 141 mutations au projet et 218 après les suites.

Ce mouvement nous pose problème car nous n'avons aucune vision sur les vacances. Le bureau DGSSI fait les arbitrages et décide où il ouvre les postes. Au final toutes les DISI restent en sous-effectif.

78 % des dossiers confiés à **F.O.-DGFIP** ont obtenu une mutation.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible : Département – Commune - Structure
- le rétablissement du droit au retour pour les promus de C en B
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE - Pascaline KERHOAS - Marc GEORGES - Antonio GONZALES -
Marie-Laure SOLANO - Philippe CANE - Michelle BOUVIER - Florence ALVINERIE

Experts : Sébastien DESCHAMPS - Brigitte DEMAUX - Laurence DERIS - Monaim DOUITE
Remy BEUNARD - Gilles NEU - Alain BOUM



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force Ouvrière condamne et rejette le projet régressif de Loi « Travail » en rappelant que ce texte modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine. Nous condamnons également le manque de courage d'un gouvernement qui se laisse dicter les lois par le patronat.

Pour **Force Ouvrière** aucun aménagement de ce texte découlant des recommandations du Conseil de l'Union Européenne n'est acceptable.

Il serait illusoire d'imaginer dans le cadre de ce projet de Loi que seuls les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induits resteraient immuables pour la Fonction Publique.
Il doit purement et simplement être retiré !

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires du PPCR (protocole parcours professionnel carrière rémunération) que FO a refusé de signer et qui prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité totale entre les trois versants de la fonction publique grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Dans une interview à la revue *Acteurs publics*, Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique déclarait : « il faut faire du CPA un instrument pour favoriser les passerelles entre les métiers. C'est en effet un bel outil de mobilité pour la Fonction Publique... ».

Le CPA (compte personnel d'activité) que le gouvernement souhaiterait voir transposé à la Fonction Publique est une nouvelle arme de destruction massive du statut des fonctionnaires.

Le combat contre le projet de Loi travail est celui de tous les salariés du privé comme du public. C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP** s'inscrit dans le mouvement social et appelle les agents de la DGFIP à la grève et à manifester le 14 juin prochain.

D'ores et déjà des départements sont dans la lutte : Pyrénées orientales, Gard, Aude, Corse, Paris, Var... contre la loi « Travail » et les restructurations mais aussi pour demander des emplois et des moyens.

Depuis sa création en 2008, la DGFIP a perdu 20 000 agents. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Cela pourrait continuer en 2017 si l'on en croit les lettres de cadrage budgétaire qui programment une réduction de 2 % des effectifs.

Mais dans cette grisaille ambiante point un rayon de soleil, une aube naissante. Le Grand Jour est arrivé. Les lignes directrices de la DGFIP nous ont enfin été révélées.

Dieu a mis 7 jours pour créer le Monde, la DGFIP a mis 8 ans pour dévoiler son projet.....

Qui comprendra, comprendra.....

La seule chose qui restera compréhensible, dans le contenu de ce document, c'est la provocation et le renoncement qui transpirent de toutes ces lignes, montrant ainsi le décalage entre des politiques « hors sol » et des agents confrontés à la réalité.

La DGFIP fait face à un resserrement sans précédent de son réseau et développe à marche forcée la « e-administration » .

Fusions de secteurs, de SIP, de SIE, de postes comptables, constitutions de postes spécialisés hôpitaux, pôles contentieux judiciaires, pilotage des BCR par les DIRCOFI, voici quelques exemples de restructurations visant à atteindre la « masse critique ». Les agents seront ravis d'apprendre que notre directeur se préoccupe de leur IMC : indice de masse corporelle. C'est peut-être le prélude à un recrutement de poids mais au profil ...

Et ce ne sont pas les propos de M. Eckert sur la mise en place du prélèvement à la source, qui vont rassurer les personnels. En effet, il compare cette mission à l'ascension de l'Himalaya et ne propose aucun moyen supplémentaire. Comparaison malheureuse sachant que tous les ans au moins 200 personnes trouvent la mort dans cette ascension...

F.O. est opposé au prélèvement à la source considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours plus nombreux de se déplacer aux guichets de la DGFIP.

Pour **Force Ouvrière**, nous restons attachés à un service public de proximité et cela ne peut passer que par la création d'emplois.

Pourtant les statistiques du projet de mouvement général sont loin de nous rassurer. Vous affichez un déficit de 647,2 contrôleurs pour les administratifs, si nous ajoutons à ce chiffre les 1 004 suppressions d'emplois entre 2015 et 2016, nous arrivons à un déficit global de 1 651,2 soit un déficit supplémentaire de 312 cadres B.

À propos du taux de satisfaction, comment vous dire ...

Autant nous pouvons nous accorder sur le taux de satisfaction des titulaires de 59,2 %, même si il reste bien en dessous de nos espérances et prouve encore une fois que vous n'avez pas déroulé le mouvement jusqu'au bout. Nous souhaiterions aussi connaître le taux de satisfaction sur les 5 premiers vœux.

Mais afficher une satisfaction de 100 % sur les affectations des stagiaires dont 72 sont affectés d'office, restera toujours une grande énigme pour les élus de **F.O.-DGFiP**.

Nier la réalité ne la fait pas disparaître : ces 72 là ne sont absolument pas satisfaits.

Par ailleurs, 63 rapprochements restent en attente après le projet. Ce sont autant de situations difficiles pour des familles en quête de stabilité affective, professionnelle et financière. Nous vous demandons d'ores et déjà de répondre favorablement à ces demandes.

F.O.-DGFiP trouve inadmissible que seuls 3 départements soient ouverts alors que la quasi totalité affichent un déficit.

Sur la situation des effectifs, nous dénonçons l'installation des centres de contact sans création d'emplois au tagerfip des départements concernés. Ces services sont pourvus au détriment des autres directions.

Les élus dénoncent les 295 mutations suite à réorganisation. Ce chiffre est tronqué puisqu'il ne fait référence qu'aux mutations prononcées dans le cadre d'une priorité suite à restructuration. Il convient d'y rajouter l'ensemble des mutations des agents qui ont été obligés de déposer une demande.

F.O.-DGFiP s'oppose au système des RAN dérogatoires et demande le retour d'un véritable mouvement spécifique sur poste.

20,8 % des agents sont affectés ALD. Ce statut est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services. La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN, conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

F.O.-DGFiP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,

F.O.-DGFiP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

F.O.-DGFiP exige l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées au bénéfice des agents qui attendent et vivent souvent des situations familiales difficiles à supporter.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFiP